Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 25 (1917)

Heft: 1

Artikel: Emploi des timbres en franchise de port

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-548894

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cent-pieds qu'on trouve dans les lits, et des rats qui — chaque soir — sur les toits, dansent une sarabande.

Et les souris, elles, détiennent le record. Dans ma chambre, pour laquelle elles ont une prédilection marquée, c'est plaisir de les voir s'époumoner..... Dès que je souffle ma bougie, alors elles s'en donnent à cœur joie! Elles me dégringolent sur la figure, elles courent sur mon lit, elles grimpent, elles redescendent. Quelquefois un fracas épouvantable me réveille en sursaut: c'est mon gobelet qu'elles ont traîné derrière elles et qui roule à terre.....

Puis vint l'hiver; ce furent les brouillards opaques, les brumes entassées, le grand suaire blanc, humide et glacial. L'infirmière-chef et plusieurs infirmiers sont atteints par le typhus, alors que le vent hurle le long des baraques. — C'est lugubre: le vent du Nord souffle avec des rudesses inconnues, les toiles des tentes claquent, les supports sont arrachés, les cordes volent et s'entrechoquent, tout tremble.... Et jamais personne ne s'était senti aussi seul!...

Enfin c'est la nuit de Noël; le temps s'était remis au beau, la nuit du 24 décembre fut calme et pure, constellée d'étoiles. On avait battu toute l'île pour trouver de quoi composer un arbre; avec toutes sortes de branchages, on était arrivé à le confectionner. On fit des nœuds de papiers de couleur, on mit quelques bougies, on y suspendit des oranges. Ainsi tout habillé, allumé en plein air, on le voyait de loin.

C'est sous ce ciel d'Orient, dans ce cadre immense où l'œil se perd, où tout chante à l'unisson de notre cœur, qu'ont éclaté « Minuit chrétiens » et les cantiques naïfs des Noëls villageois! Ce sont des voix d'hommes, rien que des voix d'hommes; des centaines d'hommes qui chantent, têtes nues, debout et respectueux.... Les soldats chantent graves et recueillis, et dans les yeux lointains passe le souvenir d'autres Noëls.... »

Emploi des timbres en franchise de port

Des réclamations très désagréables ont été faites à la Croix-Rouge et à l'Alliance suisse des samaritains au sujet de l'emploi abusif des timbres de franchise. C'est pourquoi nous répétons une fois encore les prescriptions concernant l'emploi de ces timbres:

« Les timbres en franchise de port ne peuvent être employés par les institutions qui en reçoivent que pour l'affranchissement de leurs correspondances non recommandées et ne comportant pas de remboursement.

« Tout emploi des timbres de franchise pour des correspondances autres que celles qui concernent l'institution — ainsi des lettres privées, des vœux de Nouvel-An, des recommandations, tombolas, etc. — est interdit.

« Les envois affranchis au moyen de timbres en franchise de port (lettres, imprimés, etc.) sont soumis aux taxes habituelles et à la même limite de poids que ceux affranchis au moyen de timbres ordinaires.

« Les correspondances doivent mentionner le nom de l'expéditeur. »

Nous comptons qu'il sera procédé dorénavant d'après ces prescriptions, afin d'éviter à l'avenir des réclamations justifiées.

Il est interdit:

1° de vendre des timbres en franchise non oblitérés à des collectionneurs, ou de

leur en faire cadeau. Des demandes de ce genre doivent être adressées à l'Office fédéral des Postes;

2° d'affranchir des correspondances privées au moyen de timbres en franchise;

3° d'adresser des convocations pour des excursions — sans exercice réglementaire — ou pour des festivités sans travail de samaritains, au moyen de timbres en franchise;

4° d'affranchir des colis postaux avec ces timbres.

En cas de non-observation de ces prescriptions, les sections fautives se verraient privées de timbres en franchise.

Le Comité central de l'Alliance suisse des samaritains.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Yverdon, samaritains. *Exercice combiné avec la section de Ste-Croix, le 18 septembre 1916.* — Après avoir dû renvoyer plusieurs fois l'exercice de Ste-Croix ensuite du temps peu propice, les samaritains d'Yverdon purent enfin se mettre en route le lundi du Jeûne par le train de 6 h. du matin.

La plus grande partie des participants descendirent à Vuitebœuf déjà, pour avoir le plaisir de monter à pied par les pittoresques gorges de Covatannaz et respirer un peu plus vite le délicieux air de la montagne.

Comme le rendez-vous avec les samaritains de Ste-Croix n'avait lieu qu'à 9 h., il leur fut possible de faire un détour en allant jusqu'aux Rasses. De là, c'est en chantant qu'ils descendirent sur Ste-Croix.

Les « Ste-Croix » mirent à notre disposition une des salles du collège, où bientôt les paniers, sacs, etc. contenant les provisions de la journée, subirent déjà un rude assaut.

A 10 h., samaritains et samaritaines d'Yverdon et de Ste-Croix, cette fois au complet, se mirent en route pour le Gittaz, ravissant plateau parsemé de forêts et de pâturages et situé derrière les Aiguilles de Baulmes à plus de 1200 m. d'altitude; c'est là, au milieu des magnifiques sapins chargés de pives, dans un décor admirable, que les deux sections avaient à travailler et à montrer leur savoir faire.

Le directeur de l'exercice, M. Ernest Magnenat, moniteur de la section d'Yverdon, donne la supposition d'accident suivante:

Des voitures chargées de promeneurs circulaient sur la nouvelle route de la Gittaz, quand, tout à coup, les chevaux, effrayés par le bruit lointain du canon, s'emballèrent. Une partie des voitures furent renversées et les occupants projetés à terre; 16 blessés.

Aussitôt sont désignés les chefs de groupe pour la fabrication du matériel improvisé:

1° Groupe du brancard,
2° » des cacolets,
3° » de la chaise à porteurs,
4° » des attelles.

Chacun se mit rapidement et courageusement à l'ouvrage et à midi et quelques minutes, le matériel destiné à transporter les blessés était aligné à proximité de la route.

Mais l'estomac réclamait ses droits! Installés dans les chambres de l'auberge de la Gittaz, tous furent heureux de manger la soupe et de faire honneur à leurs provisions.

C'est avec un nouvel entrain que l'exercice reprit à 1 heure. Des Eclaireurs de St-Croix figuraient les blessés. Les samaritaines de cette localité étaient désignées pour faire les pansements sous la direction de leur présidente et monitrice M^me^ Martin.

Au fur et à mesure qu'un blessé était pansé, les samaritains d'Yverdon et de Ste-Croix le transportaient, au moyen du matériel improvisé, dans un char aménagé spécialement à cette intention. Les plus gravement atteints furent laissés sur les brancards.

Après avoir pris quelques jolies photographies, on forma la colonne de marche comprenant 8 blessés sur le char (4 couchés et 4 assis), 4 portés au moyen du brancard, de la chaise à porteurs et des deux cacolets, et 4